Les origines de la distinction entre positif et normatif en économie\*

Juillet 2018

Philippe Mongin

CNRS & HEC Paris\*\*

Résumé: Les économistes ont coutume de distinguer entre une composante positive et une composante

normative de leurs travaux, ce qui est une singularité de leur discipline, car cette distinction n'a pas de

répondant exact dans les autres sciences sociales. Elle a fortement évolué au cours du temps et les différentes

manières de la concevoir aujourd'hui en reflètent l'histoire. On se propose ici d'en retracer les origines et les

premières formes, de l'économie politique classique anglaise de la première moitié du XIXe siècle jusqu'à

l'apparition de l'économie du bien-être dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ce parcours séquentiel vise

aussi à identifier les positions les plus représentatives et les arguments invoqués pour les soutenir, en

préparant ainsi une discussion qui serait moins historique et plus strictement conceptuelle.

Abstract: Economists are accustomed to distinguishing between a positive and a normative component of

their work, a distinction that is peculiar to their field, having no exact counterpart in the other social sciences.

The distinction has substantially changed over time, and the different ways of understanding it today are

reflective of its history. Our objective is to trace the origins and initial forms of the distinction, from the

English classical political economy of the first half of the 19th century to the emergence of welfare

economics in the first half of the 20th century. This sequential account will also serve to identify the main

representative positions along with the arguments used to support them, and it thus prepares the ground for a

discussion that will be less historical and more strictly conceptual.

Mots-clefs: économie positive et économie normative, jugements de valeur, thèse de Hume, objectivité au

sens de Weber, économie du bien-être, John Stuart Mill, John Neville Keynes, Lionel Robbins.

Keywords: positive economics and normative economics, value judgments, Hume's thesis, objectivity in

Weber's sense, welfare economics, John Stuart Mill, John Neville Keynes, Lionel Robbins.

Classification JEL: B41, D60, D70, B20

\* Cet article résulte d'une présentation faite au colloque "La normativité de la science économique" tenu à l'Université Catholique de Louvain le 20 mars 2017. L'auteur remercie pour leurs

observations les participants au colloque et, plus particulièrement, son commentateur Clément Fontant. Il remercie également de leurs conseils l'équipe éditoriale et le rapporteur de la Revue

philosophique de Louvain.

\*\* GREGHEC, 1 rue de la Libération, F-78350 Paris. Courriel : mongin@greg-hec.com

### 1. Introduction

De tous les caractères qui mettent l'économie à part des autres sciences sociales, la distinction qu'elle fait passer entre ses recherches positives et normatives est l'un des plus singuliers qui soient, même s'il n'attire pas toujours l'attention qu'il mérite. Chez les économistes, cette distinction en a supplanté d'autres qui sont proches, mais non équivalentes, celles du fait et de la valeur, de l'être et du devoir être, des jugements de fait et des jugements de valeur, des énoncés descriptifs et des énoncés prescriptifs. Ces autres distinctions, de provenance philosophique, figurent dans les autres sciences sociales - histoire, sociologie, anthropologie, science politique – en lieu et place de celle que privilégie l'économie. La singularité de la discipline à cet égard ne s'arrête pas là. L'usage classificatoire des mots "positif" et "normatif" n'y est pas réservé à la frange d'économistes qui s'occupent de réflexion critique ; il s'étend à l'ensemble de la communauté ; on le retrouve dans des manuels de base aussi bien que des articles spécialisés, en théorie de la décision et en théorie du bien-être tout particulièrement. Aucune autre science sociale ne pratique avec une telle intensité les distinctions connexes mentionnées plus haut.

Bien plus encore, l'économie se sert de la distinction du positif et du normatif pour qualifier plusieurs niveaux d'articulation théorique, ce qui est sans analogue ailleurs. En premier lieu, elle l'applique à des *concepts*, qu'elle range d'un côté ou de l'autre en invoquant soit leur nature, soit, plus subtilement, leur contexte d'usage. Par exemple, elle jugera que le concept d'ensemble réalisable est positif dans tous les cas, mais que celui de préférence est, d'après le contexte retenu, tantôt positif, tantôt normatif. En second lieu, les deux termes servent, dans les mêmes conditions de diagnostic, à qualifier des *énoncés* entiers. Ainsi, "le taux de chômage est inversement proportionnel au taux d'inflation" tombe normalement dans la classe des énoncés positifs, et "la banque centrale doit déterminer les taux d'intérêt en fonction du chômage et non pas seulement de l'inflation" tombe normalement dans celle des énoncés normatifs.

En troisième et dernier lieu, la distinction du positif et du normatif correspond à une *subdivision de la discipline entière*, subdivision qui peut s'interpréter comme matérielle ou formelle. Il existe aujourd'hui une spécialité d'économie normative dont la délimitation matérielle est relativement bien admise : elle a ses problèmes et ses réponses théoriques, fondés sur des concepts tels que le bien-être, le choix collectif, l'optimalité sociale, la justice, la rationalité individuelle et collective ; elle a ses applications, notamment lorsqu'elle compare les politiques et définit des indicateurs sociaux, et à ce titre, elle fonde les recherches plus concrètes de l'économie publique. Mais outre

cette délimitation matérielle, une autre, formelle, apparaît lorsque les économistes affirment par exemple qu'à l'intérieur d'une seule et même théorie, celle de l'équilibre général, les résultats d'existence relèvent de l'économie positive et ceux d'optimalité relèvent de l'économie normative. Quoi qu'il en soit de ces deux interprétations, le découpage que l'économie fait reposer sur la distinction n'a pas d'analogue dans la manière dont les autres sciences sociales procèdent. Il n'est pas courant d'opposer une sociologie des jugements de fait et une sociologie des jugements de valeur, ou une histoire descriptive et une histoire prescriptive.

Comment l'économie a-t-elle constitué sa distinction du positif et du normatif et comment en est-elle venue à lui confier un tel pouvoir organisateur ? Le présent article traite de ces deux questions dans le style, principalement, de l'histoire des idées ; il appelle, en le préparant, un travail ultérieur de nature plus strictement philosophique. De ce qui vient d'être dit, on peut conclure que la présente étude doive être centrée sur les transformations *internes* à la discipline. Nous avons en outre adopté le parti pris le plus simple, qui est de suivre au cours du temps les formulations *explicites* de la distinction chez les économistes, donc de privilégier les sources méthodologiques par rapport aux sources théoriques générales. Une telle démarche comporte l'inconvénient d'amplifier le rôle d'économistes secondaires parce qu'ils s'exprimaient au plan réflexif, alors que leurs contemporains plus importants ne le faisaient pas. Nous traiterons par exemple de certains disciples de Ricardo, mais non de Ricardo lui-même, qui ne touchait pas lui-même aux sujets de méthode. Le risque est aussi d'exagérer le rôle des quelques économistes majeurs qui ont abordé ces sujets, mais sans moyens analytiques suffisants pour le faire ; c'est le problème bien connu des exégètes de Friedman. Au regard de ce double inconvénient, on verra que le parti pris des formulations explicites présente l'avantage d'autoriser des coupes très nettes dans le développement historique de la distinction.

Nous séparerons en effet les quatre étapes suivantes.

- Au XIX<sup>e</sup> siècle, John Stuart Mill et d'autres économistes influencés par Ricardo, parmi lesquels Nassau Senior, introduisent une première distinction organisatrice, différente de celle du positif et du normatif, mais de nature à la préparer indirectement, celle de la *science* et de l'*art de l'économie politique*.
- En tant que telle, la distinction apparaît pour la première fois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, chez le méthodologue John Neville Keynes. Elle reflète alors l'influence de la philosophie positiviste, comprise non pas à la manière originelle d'Auguste Comte, mais dans une variante qui se veut mieux adaptée à l'existence de la discipline économique. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la distinction se retrouve chez Milton Friedman et des économistes qu'il inspire, ainsi que chez des commentateurs

méthodologiques, à peu de choses près comme John Neville Keynes l'avait précédemment formulée.

- Dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, la distinction passe entre les mains d'un autre méthodologue, Lionel Robbins. Celui-ci la fusionne avec les autres distinctions évoquées plus haut, et tout particulièrement celle des jugements de fait et de valeur, qu'il recueille en la simplifiant chez Max Weber. Tout en compliquant sémantiquement la distinction, Robbins la transforme en fossé infranchissable et prend position contre l'existence d'une spécialité d'économie normative.
- En s'autonomisant au sein de la théorie économique, l'économie du bien-être donne un caractère de subdivision matérielle à la distinction du positif et du normatif. Cette étape s'accomplit au sein du courant dit de la "nouvelle économie du bien-être" (*new welfare economics*), qui se développe de 1930 à 1960 environ. Nous isolerons les rôles d'Abram Bergson, de Paul Samuelson et de Ian Little au sein de ce courant. Tout en affirmant contre Robbins l'existence d'une économie normative, il consolide la sémantique de la distinction en termes de jugements de fait et de jugements de valeur, et il la transmet à la théorie du choix social qui prendra sa suite.

Nous arrêterons le parcours à la "nouvelle économie du bien-être". Bien qu'il soit intéressant de suivre les méandres de la distinction jusqu'aux travaux contemporains, il nous semble qu'elle trouve son registre quasiment définitif vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cela ne veut pas dire qu'une interprétation unique ou même prédominante se dégagerait enfin, mais que les interprétations diverses, toujours en opposition réciproque, restent peu différentes de celles que les étapes précédentes avaient mises en place.

Le programme qui vient d'être esquissé fait déjà ressortir une particularité de cette étude : elle porte sur des développements méthodologiques anglo-américains, et principalement britanniques. On aurait tort de voir dans cette restriction l'effet d'un anachronisme lié à l'internationalisation de la discipline économique sous l'emprise de la langue anglaise. C'est un fait que des écoles nationales distinctes, et s'exprimant dans leur langue propre, coexistèrent jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale environ; mais c'est un fait aussi que la distinction qui nous occupe s'est constituée au sein de l'école britannique¹ et non pas d'une autre de ces écoles nationales. Il n'est pas douteux que la distinction reflète non seulement une influence d'outre-Manche, mais aussi deux apports continentaux de première importance, celui du positivisme français et celui de la philosophie des valeurs austro-allemande; toutefois, c'est en Grande-Bretagne que s'est effectuée la synthèse de ces éléments

4

<sup>1</sup> L'expression traditionnelle d'"école anglaise" ne rend pas justice à la provenance écossaise de certains auteurs ; en toute rigueur, il faudrait évoquer le Royaume Uni plutôt que la Grande-Bretagne pour tenir compte aussi de la contribution irlandaise.

divers, synthèse d'ailleurs adaptée comme il n'était pas fait ailleurs aux besoins méthodologiques des économistes. Si la prédominance anglo-saxonne importe historiquement, c'est en ceci qu'une production nationale particulière est devenue par la suite une référence internationale. Le relais américain, manifeste au stade de la "nouvelle économie du bien-être", et bientôt renforcé par l'apparition, chez Arrow en 1951, de la théorie du choix social, paraît avoir joué un rôle essentiel dans cette amplification.

# 2. Antécédents de la distinction chez John Stuart Mill et Nassau Senior

L'essai de jeunesse de John Stuart Mill, "On the Definition of Political Economy and on the Method of Investigation Proper to It" (1836) a nourri les réflexions sur l'économie pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle britannique. Ce texte concisément rédigé repose sur une distinction primordiale entre la "science", vue comme une collection de "vérités", et l'"art", vu comme une collection de "règles de conduite". Comme il était courant à l'époque, Mill emploie "art" au sens moderne de "technique" : il veut signifier par là une activité purement instrumentale, c'est-à-dire visant une fin donnée de l'extérieur, qui est de nature pratique et non théorique, et qui est de quelque façon liée à la réalisation des besoins humains. A ces généralités qui ne sont que sous-entendues, Mill ajoute une condition explicite : l'art doit s'appuyer sur des connaissances scientifiques préétablies ; c'est ainsi que les "arts mécaniques" reposent sur la "science de la mécanique".<sup>2</sup>

L'essai compte la morale ou l'éthique parmi les arts sans justifier cette inclusion, mais on peut la rattacher par anticipation à la philosophie qu'énoncera *Utilitarianism* (1861). Alors, Mill fondera la morale sur le principe d'utilité, ou *Greatest Happiness Principle*, en déduisant tous les devoirs qu'elle énonce comme des "règles subordonnées" à la réalisation de ce but ultime. Ainsi conçue, la morale partagerait avec l'art en général la soumission à une fin extérieure, la visée pratique et le rapport privilégié aux besoins humains. Il est plus difficile en revanche de dire quelle science antérieure fonderait cette forme particulière d'art.<sup>3</sup>

Une des tâches de l'essai consiste à situer l'économie politique par rapport à la dualité initiale de l'art et de la science. Niant qu'elle soit un art, Mill ne considère en elle qu'une science, mais alors

<sup>2 &</sup>quot;An art would not be an art unless it were founded upon a scientific knowledge of the properties of the subject matter" (1836-1950, p. 410). Une comparaison s'impose avec *A System of Logic*, en particulier V, IX, 5 sur "Teleology and the Doctrine of Ends".

<sup>3</sup> Sur l'assimilation de la morale à un art : "Morality itself is not a science, but an art; not truths, but rules" (1836-1950, p. 418), formule reprise dans *Utilitarianism* : "a practical art, such as morals or legislation" (1861-1972, p. 2). Une comparaison avec *A System* s'imposerait à nouveau.

une science de plein droit, susceptible de produire des vérités authentiques et même, comme son concept de science l'exige, des lois générales fermement établies. Cependant, l'économie politique n'est qu'une simple partie de la science sociale générale : suivant la définition reçue chez les classiques, elle n'appréhende que les phénomènes de la production, de la distribution et de la consommation de la richesse, et suivant la définition que Mill préfère à celle-ci, elle ne s'occupe de l'homme en société que sous l'angle limité du désir de richesse.<sup>4</sup>

Des règles pratiques devraient correspondre aux lois supposées de l'économie politique, mais Mill se contente ici d'allusions, et l'on ne peut pas trancher entre les deux possibilités suivantes : ou bien l'économie politique se double d'une forme d'art spécifique, ou bien il n'existe qu'une forme d'art plus étendue, l'"art du gouvernement", qui dépend de la science sociale générale, et non pas de l'économie politique exclusivement. Un autre disciple de Ricardo, Nassau Senior, va reprendre à sa manière cette dualité dans ses *Four Introductory Lectures on Political Economy* (1852). Dans des termes qui sont proches de ceux de Mill, Senior souligne l'écart de la "science" avec l'"art", et il définit la morale comme l'art d'atteindre le bonheur humain. Mais il s'éloigne de son prédécesseur en refusant de limiter l'économie politique au rôle d'une "science". Il conclura qu'elle peut remplir aussi la fonction d'un "art", tout en insistant sur l'effort que ce changement de perspective demande à l'économiste. En plaçant la dualité *au sein même de la discipline*, et en soulignant la tension qu'elle impose, Senior prépare les distinctions à venir chez J.N. Keynes et ses successeurs. Peu connu aujourd'hui, le dispositif de Senior mérite d'être présenté plus en détail.<sup>5</sup>

Vue comme une science, l'économie politique étudie les lois de la production, de l'accumulation et de la distribution de la richesse, considérées sous le rapport de l'esprit humain ; on retrouve là une variante de la définition des classiques. Vue comme un art, l'économie politique peut se définir de deux manières : restrictivement, comme l'art de réaliser au mieux la production et l'accumulation de la richesse, ou globalement comme l'art de réaliser au mieux le bonheur humain par un arrangement convenable de la production, de l'accumulation et de la distribution de la richesse. Sans se référer pour le coup à Mill, alors qu'il le cite en d'autres cas, Senior donne de la substance aux deux

<sup>4 &</sup>quot;Political economy informs us of the laws which regulate the production, distribution, and consumption of wealth" (1836-1950, p. 410). "It is concerned with (man in society) solely as a being who desires to possess wealth, and who is capable of judging of the comparative efficacy of means for obtaining that end" (ib., p. 420). La dernière formule annonce la définition de l'économie par *l'homo œconomicus*, qui, après de multiples avatars, deviendra l'agent maximisateur de la théorie contemporaine. L'antériorité de Mill à cet égard est bien connue.

<sup>5</sup> Nous nous en tenons au dispositif de 1852. Des variations importantes apparaissent au fil des écrits de Senior, comme l'a bien remarqué O'Brien (1975, p. 71). Senior occupa la première chaire d'économie politique créée à Oxford.

possibilités que celui-ci dessinait vaguement. Il emploie la même expression que lui – l'"art du gouvernement" – pour désigner la forme globale ; c'est en revanche par une expression qui lui est propre - l'"art de la richesse" – qu'il désigne la forme restreinte.<sup>6</sup>

Tout en soulignant la primauté de l'"art du gouvernement", Senior fait place à l'"art de la richesse" pour faire avancer les vastes questions que celui-ci doit affronter. La comparaison des lois successorales lui sert d'argument : selon le modèle français, elles imposent la transmission du patrimoine aux héritiers, selon le modèle turc, elles imposent sa dévolution à l'Etat, et, suivant un autre modèle encore, elles autorisent sa libre disposition par testament. Grâce aux lois de sa discipline, l'économiste peut déterminer lequel de ces trois arrangements institutionnels réalise au mieux la production et l'accumulation de la richesse, et il peut alors passer du registre de la science à celui de l'art en disant ce qui est préférable de ce point de vue limité sans se prononcer en même temps sur ce qui serait préférable à l'égard du bonheur humain. Pour décider de cela, il lui faudrait tenir compte de facteurs qui sont absents de son calcul parce qu'ils le sont des lois économiques dont il dispose. Par exemple, le droit de tester librement conduira certains à doter des institutions religieuses, et l'économiste est bien en peine de dire si, toutes choses considérées, la prospérité de telles institutions va dans le sens du bonheur humain. S'il répondait à une telle question, il outrepasserait l'"art de la richesse" pour s'engager dans l'"art du gouverment".

Abstraitement parlant, la solution revient à transposer l'objet scientifique de l'économie en fin de l'action tout en supposant que l'activité instrumentale qui correspond à cette fin est autonome et cohérente. Cette résolution est fragile, ne serait-ce que parce que l'objet de l'économie est un complexe de notions différentes. Senior présente la réalisation de la production *et* de l'accumulation de richesse comme si elles formaient une fin unique de l'action; or il n'y a pas de raison d'exclure que ces deux grandeurs croissent différemment; il conviendrait donc de poser un objectif d'ordre supérieur pour décider quelle est la combinaison préférable de l'une et de l'autre. En outre, par un lapsus curieux, Senior néglige la distribution bien que, d'après sa propre définition, l'économie comme science la prenne aussi pour objet. Si l'"art de la richesse" devait intégrer cette autre grandeur, la recherche de l'objectif d'ordre supérieur se compliquerait encore, et elle pourrait mener aussi haut que le bonheur humain, dont on voulait précisément éviter de faire l'évaluation. En bref,

<sup>6</sup> Le contraste des deux formes d'art fait l'un des objets du 3<sup>e</sup> cours de Senior (1852-1996, p. 36-56). Elles reçoivent une définition p. 36, et les expressions pour les désigner figurent p. 51.

<sup>7</sup> Cf. "If (the economist) go further than this, he wanders from the art of wealth into the art of government" (ib., p. 51). L'exemple des lois successorales occupe l'essentiel de la discussion des deux formes d'art.

la distinction de l'"art de la richesse" et de l'"art du gouvernement" est conceptuellement problématique.

Au stade que nous venons d'atteindre, on constate que la réflexion sur la discipline économique lui attribue, sous l'intitulé de "science", une composante positive, mais qu'elle ne lui prête pas encore de composante normative. Ce qui en tiendrait lieu est inclus dans l'"art" compris de plusieurs manières possibles. Chez Senior, la forme globale de l'art est une morale du bonheur humain appliquée aux questions sociales et économiques, et la forme restreinte, qui ne se voudrait qu'instrumentale ou technique, produit cependant des énoncés normatifs, ce qui contribue à rendre incertaine la délimitation des deux formes. La philosophie générale des auteurs est pour beaucoup dans ce qui apparaît aujourd'hui comme une occultation de l'économie normative. A l'instar de Mill, qui s'est exprimé le plus nettement sur ce point, ils ne veulent ni séparer des impératifs technologiques l'obligation morale stricto sensu, ni remettre en cause la structuration utilitariste de cette obligation par le bonheur humain.

# 3. Premier énoncé de la distinction chez John Neville Keynes

La distinction du positif et du normatif se rencontre pour la première fois chez John Neville Keynes dans l'ouvrage *The Scope and Method of Political Economy*, dont la première édition remonte à 1890 et la dernière à 1917. Véritable traité, cet ouvrage est le plus approfondi du genre méthodologique inauguré plus haut dans le siècle par John Stuart Mill et Nassau Senior, et pratiqué entre temps par d'autres que nous ne recensons pas ici.<sup>8</sup> Il doit sa notoriété persistante aujourd'hui à l'éloge qu'en fait, citation à l'appui, Milton Friedman dans l'essai très illustre dont il sera question plus bas.<sup>9</sup>

A la manière de ses prédécesseurs, Keynes part d'une distinction d'épistémologie générale qu'il applique ensuite à l'économie politique – ou à l'"économique" (economics), comme il propose aussi

<sup>8</sup> Notamment John Elliott Cairnes et Henry Sidgwick. Cairnes publie en 1857 un ouvrage qui affecte déjà la forme d'un traité de méthodologie, *The Character and Logical Method of Political Economy*. Il est sous l'influence de l'économie politique classique et son texte dialogue avec ceux de J.S. Mill et Senior. Sidgwick expose en détail sa méthodologie au début de son ouvrage théorique, *The Principles of Political Economy*, de 1883. Il subit l'influence de l'économie néo-classique naissante, mais ses questions méthodologiques sont les mêmes que celles de Senior, Cairnes et Mill. 9 Schumpeter (1954, p. 824) se montre tout aussi élogieux à l'égard de J.N. Keynes. Ironiquement, Schumpeter exprimait de vives réserves sur le plus célèbre des Keynes, John Maynard, l'auteur de la *Théorie générale*, fils du précédent.

de la désigner. <sup>10</sup> Il isole trois corps de savoir tous rattachés à l'idée de science : "On peut définir une science positive comme un ensemble de connaissances systématisées portant sur ce qui est (what is) ; une science normative ou régulative, comme un ensemble de connaissances systématisées relatif aux critères de ce qui doit être (what ought to be), et traitant donc de l'idéal par opposition au réel (the ideal as distinguished from the actual); un art, comme un système de règles pour atteindre une fin donnée (a system of rules for the attainment of a given end)" (1890-1917, p. 34). Appliquée à l'économie, l'analyse produit les divisions suivantes: (i) "une science positive de l'économie politique, qui s'occupe uniquement de ce qui est, et qui cherche à déterminer des lois économiques (to determine economic laws)"; (ii) une "éthique de l'économie politique, qui cherche à déterminer des idéaux économiques (to determine economic ideals)"; (iii) un "art de l'économie politique, qui cherche à formuler des préceptes économiques (to formulate economic precepts)" (ib., p 36). C'est ainsi que l'économie positive étudie les lois qui fixent le niveau du taux d'intérêt, que l'éthique de l'économie examine ce que serait son niveau équitable et que l'art de l'économie considère les moyens, notamment de politique économique, qui permettraient d'approcher dans la réalité ce taux d'intérêt équitable une fois qu'il serait déterminé. Les conséquences économiques de l'impôt se prêtent à une décomposition comparable de la recherche économique (ib., p. 33).

La distinction de Keynes a ceci de frappant qu'elle est une *tripartition*, ce par quoi il était conscient d'innover : "la distinction indiquée ici est ternaire plutôt que binaire, ainsi qu'il est d'habitude supposé" (p. 32). Un lecteur hâtif d'aujourd'hui localiserait l'innovation dans la composante artistique ou technique, surajoutée à la distinction des composantes positive et normative qui lui est devenue familière. Bien évidemment, l'apport de Keynes ne doit pas s'apprécier par rapport à une distinction qu'il met lui-même en place, mais par rapport à celle de la science et de l'art qui la précède. Il dégage la composante normative de la gangue de la composante artistique où elle se trouvait enfouie - là est précisément son apport. Sans doute parvient-il à ce niveau plus fin d'analyse grâce à des influences philosophiques extranationales. Il est au fait de l'école historique allemande, lancée par Roscher et Knies, perfectionnée ensuite par Schmoller, et il peut découvrir chez ces auteurs une thèse radicalement différente de celles des Britanniques : la discipline économique n'atteindra son plein développement que si elle aborde l'ensemble des interactions sociales et accepte d'endosser des partis pris éthiques. Il Tenant compte de cette thèse sans l'accepter, Keynes,

<sup>10</sup> L'apparition de ce néologisme, *economics*, reflète l'influence de Marshall, qui l'imposera bientôt aux économistes anglo-saxons du XX<sup>e</sup> siècle. J.N. Keynes était professeur de sciences morales à Cambridge au moment où Marshall y enseignait l'économie.

<sup>11</sup> Ib., p. 23-24. Keynes s'attache plus à la "vieille école historique allemande" de Roscher qu'à la "jeune école" de Schmoller, comme il est convenu de les distinguer, et sa lecture de ces auteurs est d'abord dictée par le contraste qu'il veut établir avec les économistes britanniques.

d'une part, réitère la séparation disciplinaire de l'économie, ce qui le rapproche de ses prédécesseurs britanniques, et d'autre part, instaure une composante normative à *l'intérieur même de cette économie dont il défend la nature spécialisée*, ce qui l'éloigne de ses prédécesseurs. La concession philosophique aux courants étrangers figure en outre dans l'expression importante de "science normative", que, malheureusement, il ne développe pas ; pour J.S. Mill et les siens, cette expression envelopperait une contradiction dans les termes.<sup>12</sup>

Le choix du terme "positif" pour faire couple avec "normatif" appelle un commentaire explicatif. Keynes s'y résout faute de mieux, en reconnaissant qu'il s'expose à un malentendu, parce que la méthodologie antérieure a privilégié l'opposition différente de "positif" avec "hypothétique". <sup>13</sup> Ces variations reflètent l'équivoque, dans le langage ordinaire même, des mots "positif" en français et "positive" en anglais. Comme les dictionnaires l'indiquent, ils signifient vaguement ce qui, dans les connaissances ou les attitudes pratiques, participe d'une réalité solide et fiable. On parle ainsi d'une information positive sur quelque chose, d'un engagement positif en faveur de quelque chose. A partir de cette acception flottante, plusieurs couples sémantiques deviennent possibles : celui, en effet, de la certitude et de l'hypothèse, mais aussi bien celui du réel et de l'idéal, que Keynes retient de préférence, et d'autres encore, comme celui de l'empirique et du théorique, du réel et de l'imaginaire, voire du sens et du non-sens. L'école positiviste jongle avec ces oppositions, privilégiant parfois les unes, parfois les autres, ce qui en rend la délimitation philosophique particulièrement ardue. Son fondateur, Auguste Comte, était conscient de l'équivoque du mot qu'il prenait pour emblème, et dans le Discours sur l'esprit positif (1844), il en faisait même une bonne raison de le choisir. En retour, la diffusion des mots "positif" ou "positive" dans la conversation courante doit beaucoup à l'influence explicite ou diffuse de l'école positiviste.

La tripartition de Keynes soulève un autre problème, qui est celui de la nature *matérielle ou formelle* de ses éléments constitutifs. Ils peuvent en effet désigner des corpus théoriques distincts, constitués en sous-disciplines, tout aussi bien que des points de vue différents sur un corpus disciplinaire unique. L'exemple du taux d'intérêt va dans le sens de la solution formelle, mais d'autres arguments tirent dans le sens opposé de la solution matérielle. Mais il ne s'agit alors pas

<sup>12</sup> L'idée de science normative se diffuse à la fin du 19° siècle à partir, semble-t-il, de sources allemandes (comme le philosophe et psychologue Wundt, mentionné par Lalande dans son Vocabulaire technique et critique de la philosophie). Il devient alors courant de regrouper sous ce chef l'éthique, la logique et l'esthétique. Mill récuse par avance l'idée lorsqu'il affirme que la science étudie ce qui est, et non ce qui doit être. La même position se retrouve chez Comte et irrigue la tradition positiviste.

<sup>13</sup> Senior et Cairnes débattent longuement de la question de savoir si les propositions premières de l'économie politique sont de nature "positive", c'est-à-dire certaines, ou de nature "hypothétique".

d'assigner aux sous-disciplines des objets d'étude séparés, ce qui contredirait trop manifestement l'exemple du taux d'intérêt ; des orientations logiques et méthodologiques particulières peuvent suffire à doter chacune d'un corpus spécialisé. Keynes semble rejoindre cette analyse lorsqu'il administre la thèse qui suit, l'une des principales de son ouvrage : *l'économie positive doit mener ses recherches sans se mélanger ni à l'économie normative, ni à l'art de l'économie.* <sup>14</sup> Cette thèse paraît sous-entendre la séparation matérielle des trois éléments constitutifs. Nous examinerons maintenant la thèse pour elle-même, après avoir souligné en préalable qu'elle ne comporte pas de réciproque : elle dit pas que l'économie normative ou l'art de l'économie devraient, pour leur part, se développer séparément de l'économie positive. Tout au contraire, avec de solides raisons, Keynes jugerait impossible d'énoncer des normes ou des propositions techniques sans recourir à un savoir positif antérieur.

Les arguments de Keynes pour la séparation de l'économie positive se répartissent en deux groupes, respectivement logique et heuristique. Les du premier groupe visent à établir qu'il est *possible* de développer l'économie positive indépendamment de l'économie normative, et ceux du second groupe que cette démarche est *souhaitable*. Par définition, l'économie positive se compose d'énoncés sur ce qui est, l'économie normative d'énoncés sur ce qui doit être, et l'art de l'économie d'énoncés des deux types. Pour défendre la séparation de l'économie positive, il suffit donc d'examiner les raisons, logiques et heuristiques, qu'on peut avoir de séparer deux types d'énoncés. Si on établit ces raisons, elles fonderont la séparation non seulement avec la composante normative, mais encore avec la composante artistique, puisque celle-ci contient aussi des énoncés normatifs. Alors que la méthodologie économique fait souvent porter ses arguments par des exemples, l'analyse est ici entièrement générale – ce qu'elle dit en faveur de de la séparation vaudrait pour toute espèce de science positive dans son rapport à la science normative et à l'art qui lui correspondent.

Le premier groupe, logique, se ramène à la thèse dite aujourd'hui de Hume : 16 on ne peut pas déduire un énoncé sur ce qui doit être seulement d'énoncés sur ce qui est. Que cette affirmation jouisse d'une valeur logique indubitable n'empêche pas qu'elle n'atteint qu'en partie son but

\_

<sup>14</sup> Voir la section 3 du chapitre II intitulée Grounds for recognising a distinct positive science of political economy, the sole province of which is to establish economic uniformities.

<sup>15</sup> Nous développons ici une analyse ébauchée ailleurs (Mongin, 1999). Les deux groupes d'arguments n'apparaissent pas en tant que tels chez Keynes, dont l'exposé reste peu systématique.

<sup>16</sup> La référence à Hume ne s'est répandue chez les philosophes que bien après Keynes, notamment sous l'influence de Hare (1952), mais la substance de la thèse est depuis longtemps claire par ellemême. Chez Keynes, elle transparaît chez dans l'opposition tranchée qu'il ne cesse de faire entre what is et what ought to be (ib., p. 34, p. 50, p. 63).

méthodologique, car elle indique seulement qu'on peut éviter les énoncés sur le devoir-être à condition de les exclure des prémisses de la déduction. Sous cette hypothèse, on ne trouvera plus que de tels énoncés dans les inférences ultérieures, mais sans cette hypothèse, on ne garantit plus rien. Le fait que la thèse de Hume apporte moins qu'il ne semble provient du fait essentiel qu'elle n'a pas de réciproque. En effet, l'opération inverse, consistant à déduire un énoncé sur ce qui est seulement d'énoncés sur ce qui doit être, n'est pas interdite. Si je dois faire quelque chose, il faut en premier lieu que je puisse le faire ; c'est le très classique "devoir implique pouvoir" sur lequel, depuis Kant, s'accordent les philosophes ; un énoncé sur ce qui doit être peut donc impliquer un énoncé sur ce qui est. Une fois qu'on a mis en évidence la condition pour que la thèse de Hume s'applique utilement, on fait tout reposer sur cette condition, et la logique cède alors le pas à l'heuristique.

Pour Keynes comme pour ses prédécesseurs, les énoncés de science positive qu'on recherche particulièrement sont du type nomologique - ils portent sur des lois générales ou, plus modestement, des régularités empiriques. Or la pratique des sciences fait comprendre que, même s'ils ne sont pas logiquement prohibés, les énoncés sur le devoir-être ne facilitent pas la découverte de ces énoncés, sauf à créer des amphibologies redoutables autour du mot "loi". Elle montre aussi que, si l'on se préoccupe d'applications utiles, il vaut mieux ne pas s'y atteler directement, mais commencer par élaborer un ensemble distinct de lois et de régularités. Pour offrir un répondant à la thèse de Hume, on peut appeler cette dernière affirmation la thèse de Bacon, car l'auteur du Novum Organum (1620) l'avançait déjà dans un passage resté célèbre. 17 On remarquera que les arguments heuristiques en faveur de la séparation de la science positive ont vu leur portée s'accroître avec le passage du temps. De simples projections sur l'avenir qu'ils étaient aux débuts de la science moderne, ils s'étoffèrent avec les succès que celle-ci remporta peu à peu, et les philosophes du XIXe siècle pouvaient donc les doter d'un solide contenu rétrospectif ; pour la plupart attachés, comme J.S. Mill, à l'idée d'induction, ces philosophes pouvaient, en cohérence avec leur épistémologie, transformer ce contenu rétrospectif en force probante. D'autres arguments plus diffus viennent renforcer chez Keynes la conclusion que la science positive appelle un développement séparé. Ils s'ordonnent autour de la remarque voulant que les idéaux varient plus avec les époques et les sociétés que les

\_\_\_

<sup>17</sup> Ce passage est justement cité par Keynes (ib., p. 48-49). Bacon y oppose les expériences "révélatrices" (*light-bringing*) et les expériences "fructueuses" (*fruit-bearing*) et recommande de privilégier les premières par rapport aux secondes, car elles débouchent tout aussi bien sur des applications utiles.

lois et régularités, et qu'en outre, l'accord intersubjectif est plus facile à réaliser sur les seconds que sur les premiers. Ces deux arguments prennent un relief particulier en économie. 18

Keynes n'expose que très succinctement l'économie normative et l'art de l'économie politique (qu'il renomme au passage *économie appliquée*, suivant une autre innovation terminologique promise au succès). De ses brèves notations, on peut retenir que la première est une division spécialisée de l'éthique, et qu'elle n'est pas entièrement indépendante de la seconde, car il s'avère que la formulation des idéaux économiques est tributaire des questions pratiques soulevées par les applications.<sup>19</sup>

En résumé de cette nouvelle étape, la distinction du positif et du normatif surgit linguistiquement chez Keynes, mais elle s'accompagne d'un examen conceptuel très inégal des deux termes. Sans aucun doute, le rattachement de l'économie normative à l'éthique ou à la morale en général était une raison de ne pas la traiter à fond dans un ouvrage consacré à la méthode de l'économie. Une fois acquise la thèse de séparation de la partie positive, Keynes ne traite plus que de celle-ci, et il ne se sera finalement préoccupé de la partie normative que dans le but indirect d'établir cette thèse pour lui fondamentale. Il inaugure un traitement dissymétrique de la distinction qui se rencontrera souvent dans le positivisme économique ultérieur.

## 4. La distinction suivant le positivisme économique

De toutes les écoles philosophiques, le positivisme est peut-être celle qui a exercé le plus d'influence durable sur l'économie, y compris sur sa pratique disciplinaire effective. <sup>20</sup> Le premier positivisme, celui d'Auguste Comte, se répandit mondialement à partir de sa base parisienne en influençant de nombreux domaines du savoir, dont les sciences sociales naissantes. L'un de ses premiers vecteurs de diffusion est la philosophie empiriste britannique, éminemment représentée par J.S. Mill. <sup>21</sup> Cette liaison ne surprendra pas : l'une des thèses centrales de Comte est que les

20 L'observation est souvent faite, mais alors incorrectement réduite à l'influence du positivisme logique (par exemple, chez Caldwell, 1982).

<sup>18 &</sup>quot;The moral character of economic phenomena varies even when their scientific character is the same" (ib., p.51). "With the advance of knowledge, it may be possible to come to a general agreement in regard to what is or what may be in the economic world, sooner than any similar agreement is attainable in regard to the rules by which the economic activities should be guided." (ib., p. 52).

<sup>19</sup> Ib., p. 60-63.

<sup>21</sup> Mill noua des rapports enthousiastes avec Comte et les premières éditions du *System of Logic* traduisent nettement son influence. Il prit ses distances par la suite, comme en témoigne l'opuscule

connaissances valides se réduisent à des observations, soit par conformité directe, soit par conformité indirecte, la raison fournissant dans ce dernier cas les intermédiaires ; or des thèses voisines circulaient en Grande-Bretagne depuis Hume et Locke. En ce qui concerne l'économie spécifiquement, les positions de Comte étaient de nature à provoquer de vifs désaccords malgré ce terrain favorable. Comte ne voulait que d'une science sociale englobante et concrète - la "sociologie", suivant le néologisme qui restera – et il tournait en dérision les efforts des économistes ricardiens pour traiter à part, et suivant des déductions abstraites, les phénomènes de production et de distribution de la richesse.<sup>22</sup> On ne saurait prendre plus nettement le contrepied des auteurs des sections précédentes; et de fait, Mill résistera dans le *System of Logic* à la thèse de l'unicité de la science sociale, et celle-ci fera chez d'autres l'objet d'une réfutation circonstanciée.<sup>23</sup> En définitive, l'influence du premier positivisme sur la méthodologie économique de langue anglaise restera confinée aux thèses d'épistémologie fondamentale.<sup>24</sup>

Réincarnation de l'école au XX<sup>e</sup> siècle, le positivisme logique se répandit tout aussi largement que son prédécesseur du XIX<sup>e</sup> siècle et en laissant des traces peut-être encore plus nettes sur les différents secteurs du savoir. De nouveau, la source continentale, viennoise en l'occurrence, aura trouvé un relais de langue anglaise, en l'occurrence nord-américain plutôt que britannique. Ce positivisme renouvelé ignore la perspective historique à laquelle Comte accordait tant d'importance et il tend à remplacer son analyse des connaissances par une analyse des énoncés, marquant ainsi la primauté de la logique sur l'épistémologie. Ces différences techniques n'empêchent pas qu'une continuité s'exprime. Dans un effort méritoire pour caractériser le positivisme en général, Kolakowski (1966) isole quatre thèses directrices : celles du *phénoménisme* et du *nominalisme*, qui scellent l'alliance avec la philosophie empiriste, celle de *l'unité de méthode de la science* et celle de *la dévaluation cognitive des énoncés normatifs*. Les deux dernières thèses intéressent particulièrement notre étude, mais elles nous semblent trop strictes pour entrer dans une définition transversale du positivisme. En effet, celle-ci doit relativiser l'unification des méthodes pour la rendre compatible avec le particularisme disciplinaire, comme il en va chez Mill et chez Comte luimême, qui tenait à la classification des sciences ; le positivisme logique seul déséquilibre

Auguste Comte and Positivism (1865), mais cet ouvrage lui-même accrut la notoriété du positivisme chez les lecteurs de langue anglaise.

<sup>22</sup> Voir les leçons 47 à 51 du Cours de philosophie positive (1830-1842).

<sup>23</sup> En particulier chez Cairnes, que nous n'étudions pas ici. Il défend la séparation de l'économie dans l'un des *Essays in Political Economy, Theoretical and Applied* (1873).

<sup>24</sup> Il n'en va pas de même sur le continent. On rencontre là une forme d'économie à fort contenu empirique et faible contenu théorique, qui se place dans la lignée du premier positivisme et de son relais chez Durkheim. Elle se manifeste par exemple dans le travail de Simiand (1912), chez qui elle trouve aussi une expression méthodologique.

l'importance relative de ces deux considérations. Par ailleurs, le positivisme en général se reconnaît au caractère indiscutable qu'il prête à la division des énoncés positifs et normatifs, et non pas à la dépréciation des seconds au profit des premiers, qui n'est qu'une option logiquement ultérieure ; de nouveau, le positivisme logique radicalise une attitude plus mesurée qu'on trouvait chez Comte et Mill. Sans justifier plus ces correctifs, nous en faisons usage en rattachant à l'école positiviste J.N. Keynes, pour qui la division des énoncés ne s'accompagne d'aucune dépréciation et qui ajuste ses généralités de méthode scientifique à l'objet particulier de l'économie.

En tout état de cause, les économistes du XX<sup>e</sup> siècle qu'influence le positivisme n'ont pas eu, comme ceux du XIX<sup>e</sup> siècle, à s'affronter au projet comtien d'une sociologie englobante. Les quatre auteurs retenus pour cette section - deux économistes de calibre, Friedman et Lipsey, et deux méthodologues notoires, Hutchison et Blaug - tiennent pour acquise la séparation de l'économie et ne s'embarrassent plus de la discussion des frontières avec le reste du savoir qui importait tant à leurs prédécesseurs. Il est vrai que le corpus savant des économistes s'était tellement étoffé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que ces auteurs pouvaient faire porter leurs réflexions directement sur ce corpus, en identifiant la discipline avec l'activité consistant à le produire et le perfectionner.

L'essai de Friedman, "The Methodology of Positive Economics", qui ouvre les *Essays in Positive Economics* de 1953, importe ici à cause du passage introductif qu'il consacre à la distinction du positif et du normatif. Friedman y commente J.N. Keynes en réitérant la thèse de celui-ci d'après laquelle l'économie positive est séparée unilatéralement de l'économie normative, et il paraît voir la séparation comme matérielle plutôt que formelle.<sup>25</sup> Quoiqu'il reprenne l'expression de "science normative", Friedman évoque les désaccords normatifs comme s'ils étaient des conflits véhéments et insolubles, ce qui n'est guère cohérent. La principale nouveauté qu'il apporte vient d'une affirmation restée célèbre : les controverses de politique économique résulteraient d'un désaccord sur les conséquences que l'économie positive associe aux différentes actions possibles plutôt que d'un désaccord sur les évaluations par l'économie normative de ces conséquences ou de ces actions. Friedman semble finalement ne pas trancher entre deux positions, celle qui déprécie cognitivement les énoncés normatifs et celle qui pose l'acceptation unanime de ces énoncés. Très différentes en elles-mêmes, ces deux positions se rejoignent pour faire reposer tout le sérieux du travail d'économiste sur la seule économie positive.

<sup>25 &</sup>quot;Positive economics is in principle independent of any particular ethical position or normative judgments... Normative economics and the art of economics, on the other hand, cannot be independent of positive economics" (1953, p. 4).

Dans le passage liminaire de son *Introduction to Positive Economics* (1963), Lipsey reprend la distinction du positif et du normatif que lui a communiquée Friedman. On peut trouver chez lui la trace des deux thèses philosophiques auxquelles Keynes liait cette distinction, à savoir celle de Hume et celle que nous avons nommée de Bacon. Mais la version qu'il donne de la première est logiquement si exigeante qu'elle suffirait à garantir la séparation de l'économie positive et de l'économie normative sans qu'il soit besoin d'invoquer la seconde. Voici quelle est cette version : "La distinction entre le positif et le normatif découle du fait qu'il est logiquement impossible de déduire des énoncés normatifs d'hypothèses positives, *et vice-versa*" (1963-1995, p. 5 ; c'est nous qui soulignons). Si la thèse de Hume admettait la réciproque promise par le dernier membre de phrase, l'économiste ne pourrait obtenir des conclusions positives qu'en partant de prémisses positives, et une séparation étanche des deux composantes s'ensuivrait. Les raisons heuristiques pour la séparation – comme dans la thèse de Bacon - n'apporteraient rien que la logique ne dise déjà. Mais naturellement, la présentation de Lipsey est fallacieuse puisque la thèse de Hume n'admet pas de réciproque.

On rencontrera plus de subtilité parmi les spécialistes de méthodologie économique. Hutchison (1964) offre un échantillon de défense contrariée, mais finalement réaffirmée, de la séparation de l'économie positive. Il examine trois obstacles au développement d'une économie positive homogène : (a) les économistes font des choix pour délimiter leurs objets d'étude et fixer les critères d'évaluation de leurs recherches; (b) ils s'engagent en faveur de certains objectifs sociaux ou de certaines conceptions de la société, notamment quand ils traitent de politique économique ; (c) ils conçoivent les généralités et même les faits particuliers différemment selon leurs décisions méthodologiques préalables, qui diffèrent lorsqu'il s'agit d'évaluer un test, une prévision ou une imputation causale. Ces obstacles à l'économie positive surviennent à l'intérieur même de son corpus et sont d'autant plus difficiles à reconnaître qu'ils émanent d'attitudes implicites ou inconscientes. Pour autant, Hutchison tente de les minimiser, et en cela, il rejoint une thèse courante au XXe siècle que nous avons appelée ailleurs containment thesis. 26 La stratégie discursive qu'il adopte est hautement représentative. Pour une part, elle consiste à rappeler que les sciences de la nature connaissent les obstacles suscités par (a) et, dans une moindre mesure, par (c), et que l'on ne doit pas demander à l'économie une objectivité différente de celle que peuvent atteindre ces sciences. Pour une autre part, elle vise à traduire le plus grand nombre possible d'obstacles, y compris dans la catégorie très problématique (c), en différends sur les conceptions sociales et

<sup>26</sup> Voir Mongin (2006). La *containment thesis* se formule à propos des jugements de valeur, dont s'occupera la section suivante, mais on peut en énoncer une version adaptée aux énoncés normatifs. Ni Hutchison, ni Blaug, discuté plus bas, ne veillent d'ailleurs à distinguer les deux.

politiques ; il est alors entendu que ces conceptions peuvent être extraites des propositions qu'elles influencent, de manière qu'on puisse isoler dans celles-ci un contenu positif. Pour une autre part enfin, et de manière plus rhétorique, la stratégie consiste à reprendre les distinctions ordinaires en leur ajoutant une connotation *volontariste* : on affirme en substance qu'un effort plus soutenu pour les appliquer permettrait d'en réduire les zones d'ombre.<sup>27</sup>

L'adhésion contrariée à la thèse de séparation de l'économie positive semble caractéristique de la méthodologie économique du XX<sup>e</sup> siècle. On la retrouve chez Blaug (1980, 1998), qui toutefois ne procède pas comme Hutchison, car il entend non seulement défendre une forme de séparation de l'économie positive, mais aussi examiner pour elle-même l'économie normative, dont il ne conteste pas la réalité à la différence de son prédécesseur.<sup>28</sup> Blaug identifie matériellement l'économie normative à l'économie du bien-être et il affirme en substance qu'on comprend mieux celle-ci en lui attribuant de véritables énoncés normatifs qu'en prétendant, comme l'ont fait certains, qu'elle se limite à *étudier* ces énoncés et relève donc indirectement de l'économie positive. Nous reprendrons brièvement cette controverse à la section 6. Il suffira de dire ici que Blaug pose la séparation, mais évite la dépréciation, des énoncés normatifs, et qu'il rejoint à ce titre J.N. Keynes. Pour défendre la séparation, il reproduit plus ou moins les arguments de Hutchison, tant sur les obstacles que sur leur dépassement volontariste.<sup>29</sup>

Nous venons d'illustrer les usages que des économistes du XX<sup>e</sup> siècle faisaient de la distinction qu'ils héritaient de J.N. Keynes. Sans doute à l'exception peut-être de Hutchison, ces usages relèvent d'une variante libérale du positivisme et ils ne se rattachent pas, en dépit d'une interprétation courante, au positivisme logique des mêmes années ; à tout prendre, ils évoqueraient plutôt la variante ancienne de cette philosophie. On aura noté au passage que la tripartition de Keynes avait de facto cédé la place à une bipartition ; on ne saurait dire comment les auteurs de cette section localiseraient l'économie appliquée sur leur carte de la discipline. Par ailleurs, comme si l'abondance de concepts ne suffisait pas encore, le XX<sup>e</sup> siècle aura surdéterminé la distinction du positif et du normatif par une autre qui en diffère philosophiquement, celle des jugements de fait et

\_

<sup>27</sup> On peut insister sur les obstacles que Hutchison voyait au développement de l'économie positive plus fortement que sur la résolution qu'il propose, et donc atténuer l'interprétation positiviste que nous privilégions ici pour cet auteur. Un commentaeur de Hutchison, Hart (2013), va dans ce sens.

<sup>28</sup> Hutchison ne veut considérer dans la discipline que l'économie positive, et il rejette en dehors d'elle, comme si elles se ramenaient aux obstacles précédents, toutes les conceptions normatives des économistes. Il rejoint là Robbins, que nous examinons à la section suivante.

<sup>29</sup> Nous avons isolé Blaug et Hutchison à cause de leur notoriété, mais le lecteur trouvera chez Hands (2012) d'autres références aux commentateurs méthodologiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles qui se sont penchés sur la distinction du positif et du normatif.

des jugements de valeur. Si Friedman et Lipsey ne font état que de la première distinction, Hutchison et Blaug, en revanche, la combinent librement avec la seconde. Robbins, vers lequel nous nous tournons maintenant, est à l'origine de cette combinaison d'idées.<sup>30</sup>

## 5. La reprise de la distinction par Lionel Robbins

L'ouvrage auquel Lionel Robbins doit sa réputation, *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science* (1932, révisé en 1935), illustre le genre méthodologique de l'économie dans sa pleine diversité. Outre son apport à la distinction du positif et du normatif, qui nous intéressera ici, on lui doit une définition restée célèbre de l'objet de l'économie (ici tantôt *economics*, tantôt *economic science*), une discussion concomitante de ses frontières et un examen plus particulier de ses propositions générales. Que Robbins ait pu toucher à une matière aussi vaste en 158 pages témoigne d'un sens de la synthèse qui, malheureusement, triomphe chez lui aux dépens du sens analytique. Alors que, de J.S. Mill à J.N. Keynes, la méthodologie veillait à restituer les positions des prédécesseurs et s'organisait autour de controverses explicites, on ne trouve rien de tel chez Robbins. Il ne fait pas non plus comprendre - car sans doute il ne comprend pas entièrement luimême - que les arguments dont il fait flèche sont de nature et de portée différentes et qu'ils appelleraient une vérification de compatibilité.<sup>31</sup>

Nous en distinguerons quatre en les rangeant d'après leur lieu de provenance philosophique : <sup>32</sup> (1) la thèse de Hume sur l'opposition des deux types d'énoncés ; (2) une première thèse de Max Weber sur l''objectivité" (ou la "neutralité") des sciences sociales, qui permettra d'introduire la question des jugements de valeur ; (3) une seconde thèse de Weber sur le même sujet, distincte de la précédente, parce qu'elle repose sur la considération abstraite des concepts de fins et de moyens ; (4) une thèse radicale, qui doit encore quelque chose à Weber, voulant que les désaccords normatifs

\_

<sup>30</sup> Il serait facile d'échantillonner plus longuement le positivisme économique de cette section. Lange (1945-1946) offre une version particulièrement carrée de la thèse de séparation de l'économie positive. Stigler (1959) la reprend en relation limitée avec les engagements politiques. On en trouve la trace chez Schumpeter (1954), encore qu'il se préoccupe surtout de contenir l'"idéologie" des économistes.

<sup>31</sup> L'influence de Robbins sur l'économie de son temps s'explique non seulement par les qualités de son ouvrage, mais aussi par la position éminente que lui conférait sa chaire à la London School of Economics.

<sup>32</sup> Le découpage et la terminologie sont les nôtres. Les commentaires que l'on consacre d'ordinaire à Robbins s'attachent moins aux thèses présentées ici qu'à sa définition de l'économie et à la séparation qu'il en déduit à l'égard des autres disciplines (voir par exemple le recueil d'articles publiés par la revue *Economica* en 2009). Ailleurs, nous discutons plus particulièrement les deux thèses de Weber (Mongin, 2006). Postérieure à celle de Putnam (2002), mais indépendante d'elle, cette discussion de la neutralité axiologique en rejoint souvent les conclusions négatives.

ne puissent être tranchés rationnellement. A un certain point (1932-1935, p. 148, note 2), Robbins présente les "élucidations de Weber" comme "tout à fait définitives". L'influence du théoricien allemand, qu'il a le mérite de faire connaître à un public de langue anglaise, égale ou dépasse chez lui celle de l'empirisme britannique, tradition dans laquelle il s'inscrit par ailleurs sans conteste.<sup>33</sup> Même si Robbins n'emploie qu'à l'occasion les concepts de positif et normatif, on peut considérer que ces quatre arguments visent pour lui à rendre la distinction de ces concepts définitivement étanche. Nous les détaillerons maintenant.

- (1) La thèse de Hume transparaît dans un passage qui fait suite à une polémique devenue obscure contre Hawtrey et Hobson, deux économistes qui avaient affirmé que les "frontières (de l'économie) devaient s'étendre jusqu'à l'inclusion des études normatives" (ib., p. 147). Après avoir posé qu''il existe un fossé logique (logical gulf) entre les généralisations des études positives et des études normatives" (ib., p. 147), Robbins s'explique ainsi : "Les propositions qui comportent le verbe "devoir" (ought) sont d'une nature différente des propositions qui comportent le verbe "être" (is). Et l'on ne voit pas l'avantage qu'il y aurait à ne pas les garder séparées, ou à se montrer incapable de reconnaître leur différence" (ib., p. 148). Ici prise en toute généralité, et non pas seulement à propos de l'économie ou des sciences sociales, la distinction du positif et du normatif est renvoyée à son origine logique, dans cette thèse de Hume que les auteurs britanniques se passent de génération en génération, d'ordinaire sans la préciser parce qu'ils la tiennent pour évidente.
- (2) La première thèse de Weber sur l'objectivité concerne les sciences sociales spécifiquement. Elle impose un détour par la conceptualisation nouvelle des jugements de fait et des jugements de valeur. Weber n'était pas philosophe, bien qu'on le traite souvent ainsi, et il n'a jamais explicité sa théorie sous-jacente du jugement, mais on peut supposer qu'elle relève encore de la logique ancienne, de souche aristotélicienne. Nous lui prêterons donc le schéma directeur suivant : le jugement est un acte de l'esprit par lequel celui-ci attribue une propriété (le "prédicat") à une entité logique (le "sujet") ; suivant le genre de propriété attribuée, il constate ou approuve, ou éventuellement constate et approuve ; la distinction des jugements de fait et des jugements de valeur s'introduit à ce point. La logique traditionnelle veille à distinguer les jugements et les énoncés qui les expriment, tout en se servant des seconds pour repérer pratiquement les premiers. Les énoncés "Ernest mesure 1m 75", "Ernest est bel homme", "Ernest est intellectuellement prometteur"

<sup>33</sup> On remarquera qu'à chaque vague d'idées couverte par cette étude, une importation du continent, qu'elle soit française ou allemande, sera venue complexifier cette tradition, soit par influence directe, soit en lui offrant une cible polémique.

<sup>34</sup> Le recueil de Backhouse et Nishizawa (2010) et, en particulier, le chapitre de Backhouse sur Hobson aident à restituer le contexte de cette polémique ancienne.

illustrent schématiquement les trois cas, celui du jugement de fait, du jugement de valeur et celui, problématique, du jugement mixte.

Voici alors, très sommairement exposé, l'emploi que Weber fait de ces notions de jugement.<sup>35</sup> Les sciences sociales doivent tenir compte des attitudes normatives - par exemple des convictions morales, politiques ou idéologiques - des acteurs qu'elles étudient ; ces attitudes s'apparentent à des jugements de valeur, mais il est possible et suffisant, pour le savant, de porter sur elles des jugements de fait. La nature subjective et normative de ces jugements ne les exclut pas de la classe de ce qui se traite objectivement. Weber était conscient de la simplicité outrancière de cette résolution, et il n'ignorait pas entièrement le problème évoqué plus haut des jugements mixtes. Robbins n'a que faire de ces complications, et par une originalité toute relative, se contente de transposer la thèse d'objectivité, sous sa forme brute, à l'économie telle qu'il la conçoit ; il l'applique plus précisément aux concepts économiques de préférence et le choix, qui sont fondamentaux suivant sa définition. "La reconnaissance de cela (= la nature particulière de ces concepts) n'implique aucunement la renonciation à l'"objectivité" au sens de Max Weber... Tout ce que l'explication objective (c'est-à-dire wertfrei, pour utiliser l'expression de Max Weber) de la conduite implique est la considération de certaines données, des évaluations individuelles, etc, qui ne sont pas seulement de nature physique. Le fait que ces données soient elles-mêmes de la nature des jugements de valeur n'impose pas qu'elles doivent être elles-mêmes évaluées" (ib., p. 90, c'est nous qui soulignons).

3) La seconde thèse de Weber sur l'objectivité vient renforcer la précédente en se plaçant à un niveau de généralité plus considérable. Elle consiste à dire que seuls des jugements de fait sont requis pour décider si des moyens donnés sont convenables à la réalisation d'une fin donnée. Elle plonge dans une tradition philosophique ancienne, qui va d'Aristote à Kant, et que Weber recueille probablement chez les disciples de celui-ci. Elle a un potentiel d'application aussi vaste que le raisonnement instrumental lui-même, mais Weber s'intéresse à son rôle dans les sciences sociales. Il met en scène un observateur qui scrute les fins et les moyens propres aux acteurs qu'il étudie pour décider si ces acteurs ont agi rationnellement. La thèse a dans ce cas pour conséquence que, si l'observateur en question utilise un concept de rationalité instrumentale (Zweckrationalität), et non pas d'autres concepts de rationalité, alors les jugements qu'il porte sont compatibles avec

<sup>35</sup> Voir l'article "Die "Objektivität" sozialwissenschaftlicher und sozialpolitischer Erkenntnis" (1904), et plus encore, l'article "Der Sinn der "Wertfreiheit" der soziologischen und ökonomischen Wissenschaften" (1917), tous deux repris dans Weber (1922-1982).

l'objectivité.<sup>36</sup> Au-delà de son évidence apparente, la force de la thèse et de sa conséquence dépend du sens qu'on veut bien prêter au mot "donné" dans son énoncé primordial. En effet, pour que les jugements aient lieu, il faut que l'on puisse *connaître distinctement* tant les moyens que la fin, et pour que ces jugements soient uniquement de fait et non de valeur, il faut qu'on puisse *constater la fin sans l'évaluer*. Weber avait senti que ces conditions peuvent être difficiles à réaliser, d'où vient la complexité laborieuse de ses formulations chaque fois qu'il défend l'objectivité ou la neutralité du raisonnement instrumental. Robbins affiche une confiance sans réserve dans cette thèse lorsque, procédant à son habitude, il transpose à l'économie ce que sa lecture de Weber lui inspire.

Pour que la thèse d'objectivité, prise dans cette seconde forme, s'applique validement à l'économiste, il faut que celui-ci ordonne son étude du comportement des agents au concept de rationalité instrumentale tel que Weber le définissait. Robbins garantit ce préalable en proposant sa fameuse définition de l'économie. En guise de bref rappel, cette définition assigne à l'économie la tâche d'étudier l'affectation entre différentes fins de moyens rares et substituables pour obtenir ces fins, et elle demande à la discipline d'étudier les comportements sous cet angle exclusif (ib., p. 16 et ch. 1, passim). Robbins ne distingue d'ailleurs pas toujours sa définition, qui est nominale, et sa thèse de neutralité instrumentale, qui est substantielle. D'où viennent des formulations comme celleci : "L'économie est neutre relativement aux fins" (ib. p. 147).<sup>37</sup>

(4) La thèse selon laquelle *les désaccords normatifs ne peuvent être tranchés rationnellement* imprègne l'essai de manière diffuse, mais elle éclate dans un passage qui fait aussi le lien avec la thèse précédente : "Si nous entrons en désaccord à propos des fins (*ends*), nous engageons un conflit vital (*it is a case of thy blood or mine*) – ou faisons preuve de tolérance réciproque (*live and let live*), suivant l'importance du différend ou la force relative de nos adversaires. Mais si nous nous opposons à propos des moyens, l'analyse scientifique peut souvent nous aider à résoudre nos différends. Si nous sommes en désaccord sur la moralité du taux d'intérêt (et que nous comprenions ce dont nous parlons), alors il n'y a pas de place pour les arguments. Mais si nous sommes en désaccord sur les implications objectives des fluctuations du taux d'intérêt, alors l'analyse économique doit nous permettre de clore le débat" (ib., p. 150-151). Dans les mêmes années que Robbins, le Cercle de Vienne proclamait l'irrationalité fondamentale des positions normatives, et

\_

<sup>36</sup> Voir la définition du "comportement rationnel par finalité (*zweckrational*)" et les développements afférents dans l'article "Über einige Kategorien der verstehenden Soziologie" (1913) repris dans Weber (1922-1982). Voir aussi l'article cité ""Der Sinn der "Wertfreiheit" ...". 37 Le chapitre VI de l'essai, d'où cette phrase provient, est le plus important pour repérer les quatre thèses de notre analyse. Tout au long du chapitre, celle de neutralité instrumentale y apparaît mêlée à la définition de l'économie, qui avait été présentée au chapitre I.

par voie de conséquence, l'impossibilité de trancher rationnellement les conflits entre ces positions. Mais rien ne donne à penser que Robbins ait subi l'influence de cette école, et la rhétorique du passage pointe une fois de plus vers Max Weber – en l'occurrence vers son thème pathétique du "combat des dieux" (*Kampf der Götter*).<sup>38</sup>

A partir des quatre thèses précédentes, évoquées plutôt que posées, et en tout cas nullement argumentées, recourant donc en outre à sa définition de l'économie, Robbins aboutit à cette conclusion radicale : *l'économie est par nature exclusivement positive.*<sup>39</sup> Sans discuter ici une inférence des plus contestables, nous pouvons avancer deux observations : en premier lieu, l'entrée en scène des concepts de jugement de fait et de jugements de valeur enrichit le vieux débat sur le positif et le normatif ; en second lieu, cet enrichissement démultiplie les problèmes d'interprétation. Jusqu'à présent, la distinction du positif et du normatif reposait sur la considération principale des *énoncés*, qu'il s'agissait de ranger en deux classes. Avec l'intervention des jugements, si l'on veille à les tenir distincts des énoncés, il devient possible de traiter du rôle que jouent spécifiquement les *mots*. En effet, leur emploi même, indépendamment de l'énoncé où ils figurent, peut très bien comporter un jugement d'un type ou de l'autre. Sommairement évoqué par Robbins, mais repris ensuite par d'autres, "équilibre" constitue un excellent exemple.<sup>40</sup> Si "équilibre" est un terme évaluatif, on repérera la présence - par nature, formelle et non matérielle - de l'économie normative derrière un grand nombre de théorèmes de l'économie positive. Les controverses déjà fournies que suscite la partie normative de la discipline s'enrichissent d'une harmonique supplémentaire.

L'enrichissement des concepts qui permettent de traiter du positif et du normatif - tel est bien l'apport durable du petit livre de Robbins au-delà de ses conclusions particulières et généralement extrêmes. Si l'on revient maintenant à la principale de ces conclusions, qui est l'exclusivité de l'économie positive, on la trouvera singulièrement proche de celle de Mill un siècle auparavant. Remarquablement, la définition de l'économie a changé du tout ou tout, l'argumentaire

<sup>38</sup> Dans sa conférence tardive "Wissenschaft als Beruf" (1919, aussi reprise dans Weber, 1922-1982), Weber pousse très loin l'idée que le conflit des jugements de valeur est insoluble rationnellement. "Die Unmöglichkeit "wissenschaftlicher" Vertretung von praktischen Stellungnahmen ... ist prinzipiell deshalb sinnlos, weil die verschiedenen Wertordnungen der Welt in unlöslischem Kampf untereindander stehen" (p. 603). Weber qualifie rhétoriquement ce conflit de "Kampf der Götter", ib., p. 604).

<sup>39</sup> Dans le langage qui lui est personnel, Robbins distingue l'économiste "en tant qu'économiste" (qua economist) et "en tant que citoyen" (qua citizen). Le premier rôle exclut les jugements de valeur, le second les récupère tous.

<sup>40 &</sup>quot;There is no penumbra of equilibrium in the theory of equilibrium. Equilibrium is just equilibrium" (ib., p. 143). Avec plus de détails, Schumpeter (1954) et Machlup (1978) rejoignent cette affirmation.

philosophique s'est aussi renouvelé, mais une conclusion similaire perdure. Le refus de toute économie normative devait surprendre plus vivement les lecteurs de 1935 que ceux de 1836, car des formes repérables en étaient apparues dès les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, avec les écrits de Pareto sur l'optimum et ceux de Pigou sur le bien-être économique. Dans la décennie même où Robbins publiait son ouvrage, une forme d'économie du bien-être autre que celle de Pigou, dite à ce titre *new welfare economics*, était en voie de constitution, et elle confirmait que l'économie disposait d'une composante normative matériellement définie. Il nous reste à voir comment ce développement a pu infléchir le sens de la distinction du positif et du normatif.

### 5. La distinction suivant la "nouvelle économie du bien-être"

Malgré l'appellation qui a subsisté, la "nouvelle économie du bien-être" est, aux yeux de l'économiste contemporain, une théorie dépassée. Une partie de son contenu, celle qui est relative aux *critères de compensation* entre les agents, a sombré dans un véritable discrédit ; une autre partie, celle qui est relative à la *fonction de bien-être social*, perdure sous d'autres formes dans des théories qui ont pris le relais — la théorie du choix social, l'économie publique et la théorie de l'équité distributive.<sup>42</sup> C'est dans le dernier groupe, plus solide que l'autre suivant le regard contemporain, que nous rechercherons les conceptions de la nouvelle économie du bien-être en matière de positif et de normatif.

On doit à un représentant américain de cette école, Abram Bergson (1938), d'avoir introduit le concept clair et la terminologie de la fonction de bien-être social (social welfare function). Il la définit comme une fonction mathématique W reliant une quantité immatérielle, représentative du bien-être social, à des quantités matérielles posées comme arguments, qui sont les consommations  $x_1, ..., x_n$  des n individus composant la société, les offres de travail  $l_1, ..., l_n$  de ces mêmes individus, les quantités C(x,l), D(x,l)... des autres facteurs dont la société dispose pour produire  $x = (x_1, ..., x_n)$  en présence de  $l = (l_1, ..., l_n)$ , enfin diverses quantités représentatives de facteurs non économiques. Bergson regarde le quatrième groupe de variables comme fixé pour les besoins de l'analyse et il simplifie encore parfois celle-ci en ne retenant qu'une dépendance aux deux premiers groupes de variables :

(1) 
$$W=W(x_1,...,x_n,l_1,...,l_n).$$

<sup>41</sup> La notion d'optimum de Pareto apparaît dans un article de 1894 avant le plus célèbre *Manuel*. Pigou donne en 1920 son *Economics of Welfare*, dans lequel on voit le texte fondateur de cette branche de l'économie.

<sup>42</sup> Le sujet de la "mort de l'économie du bien-être" est activement débattu dans la littérature historique récente ; on peut lire Fleurbaey et Mongin (2005) et Baujard (2017).

Même ainsi réduite, la fonction de bien-être social est encore trop générale pour être intéressante, et le véritable objet de Bergson est d'en comparer les restrictions possibles. L'une des plus importantes consiste à transformer la dépendance directe de W aux quantités matérielles en une dépendance indirecte qui transite par les fonctions d'utilité  $U_1, ..., U_n$  représentatives du bien-être des individus :

(2) 
$$W=V(U_1(x_1, l_1), ..., U_n(x_n, l_n)).$$

Si l'on suppose que V croît avec chacune des fonctions d'utilité individuelles, cette équation permet de retrouver la théorie de Pareto. D'après la définition bien connue, un *optimum de Pareto* est un état réalisable de l'économie (celle-ci étant ici résumée par les variables de consommation et de travail) tel que tout autre état réalisable n'augmenterait l'utilité d'un individu qu'en abaissant l'utilité d'un autre. On vérifie aussitôt que, si l'on maximise la fonction (2) sous les contraintes de réalisabilité (que le formalisme de Bergson ne décrit pas explicitement), les solutions obtenues seront des optima de Pareto. On peut aller plus loin dans la détermination de la fonction de bien-être social en remplaçant la forme encore générale (2) par celle-ci :

(3) 
$$W = U_1(x_1, l_1) + ... + U_n(x_n, l_n).$$

A ce point, le formalisme récupère une autre théorie, celle de l'*utilitarisme de la somme*, qu'on attribue d'ordinaire à Bentham et à J.S. Mill, et que défendaient plus clairement Jevons et Edgeworth.

Ce qui nous importe ici est que, pour Bergson, ces restrictions mathématiques apportées à la formule initiale sont des "jugements de valeurs" ou des "propositions de valeur". Commentant par la suite le formalisme de Bergson, un autre économiste américain de plus vaste notoriété, Paul Samuelson (1947, p. 221), écrira que W est "une fonction de toutes les variables économiques qui, par hypothèse, caractérise une certaine croyance éthique — que ce soit celle d'un despote bienveillant, ou celle d'un égotiste absolu, ou celles de "tous les hommes de bonne volonté", d'un misanthrope, de l'Etat, de la race, de l'état d'esprit collectif, de Dieu, etc". Avec sa faconde habituelle, Samuelson illustre ce que Bergson disait abstraitement : la fonction de bien-être social est un outil théorique flexible permettant de couvrir une multitude de jugements de valeur, éthiques en l'occurrence, en faisant varier ses restrictions mathématiques possibles.<sup>43</sup>

<sup>43</sup> Samuelson et Bergson se trouvèrent associés d'abord par leurs études à Harvard, ensuite par leurs carrières professionnelles dans des lieux voisins (Harvard pour le premier, le Massachusetts Institute of Technology pour le second). La fonction de bien-être social de Bergson doit en fait sa notoriété à la diffusion que lui procura Samuelson.

Le problème philosophiquement délicat est de savoir qui porte ces jugements de valeur si clairement identifiés dans le formalisme. He greson et Samuelson inclinent vers une réponse principale voulant que l'économiste les étudie sans les prendre à son compte. Ils peuvent être alors le fait d'un autre individu désignable, par exemple un économiste d'une certaine tendance, comme les sont les parétiens et les utilitaristes envisagés par Bergson, ou bien le fait d'un principe allégorisé, comme dans la liste pittoresque de Samuelson. Cette réponse obéit à la première thèse d'objectivité que Robbins avait reprise de Weber, sous cette réserve qu'il ne s'agit plus d'étudier objectivement les préférences des agents économiques, mais des jugements de valeur qui émanent d'autres sources et qui sont de nature éthique. Au prix d'une extension de la thèse que n'envisageait pas Robbins, et qu'eux-mêmes d'ailleurs ne distinguent pas de sa propre version, Bergson et Samuelson peuvent se réclamer de lui. 45

Pour autant, Bergson et Samuelson paraissent conscients de l'artifice de cette réponse, qui transforme l'économiste en observateur analytique de ce que pensent ses collègues ou des entités au statut mal défini. Samuelson se plaint de la "schizophrénie" et des "circonlocutions pénibles" auxquelles contraint la thèse d'objectivité, puisqu'elle force à distinguer constamment ce qu'on observe du dehors et ce qu'on juge en son propre nom. Quant à Bergson, il considère que l'économiste a pour tâche de déceler les jugements de valeur propres à la "communauté" qui est la sienne et que, ce faisant, il met en tension la thèse de neutralité. <sup>46</sup> Ces allusions critiques ébauchent une réponse secondaire, contradictoire de la précédente, qui permet à l'économiste de renoncer quand il est souhaitable à l'extériorité qu'impose la thèse d'objectivité. Il s'agit d'une option et non d'une obligation, et d'ailleurs d'une option très vaguement dessinée. Elle reste compatible avec une forme de neutralité, parce que l'appropriation éventuelle des jugements de valeur par l'économiste se situe toujours dans le cadre d'une étude. Celle-ci force l'économiste à expliciter et discuter des jugements de valeur qu'il ne tente plus, alors, de répartir entre les siens et ceux des autres. La neutralité qui demeure est simplement celle de la pensée critique. La nature conceptuelle des deux réponses étant identifiée, nous pouvons nous y référer, sous les intitulés de réponse principale et de réponse secondaire, indépendamment des écrits de Bergson et de Samuelson qui auront servi à les reconnaître.

\_

<sup>44</sup> Ils sont identifiés clairement, mais non pas exhaustivement. Ni Bergson, ni Samuelson ne semblent reconnaître que l'affirmation de l'existence de W, antérieurement à ses restrictions particulières, comporte déjà un jugement de valeur.

<sup>45</sup> Une solution comparable apparaîtra ultérieurement dans la théorie du choix social, que nous ne pouvons pas couvrir ici ; voir par exemple Fleurbaey (1995, ch. 1).

<sup>46</sup> Voir la référence à Robbins chez Samuelson (1947, p. 220) et Bergson (1938, p. 323, note 2).

Dans un ouvrage distancié sur la nouvelle économie du bien-être, A Critique of Welfare Economics (1950), l'économiste britannique Ian Little s'efforce de montrer qu'elle ne peut éviter de porter ellemême certains jugements de valeur. Little s'en prend à la figure du "surhomme" (superman) que Bergson et Samuelson doivent imaginer comme porteur de ces jugements de valeur qu'ils éviteraient eux-mêmes de porter. C'est une manière ironique de rappeler combien la fonction de bien-être social a un statut mal défini chez ces deux auteurs. L'argument le plus intéressant qu'emploie Little pour établir l'inévitabilité des jugements de valeur portés par l'économiste luimême est de nature linguistique. "L'économie du bien-être et l'éthique ne peuvent pas être séparées. Elles sont inséparables parce que la terminologie du bien-être est une terminologie de la valeur. On avancera peut-être que l'économie du bien-être puisse être expurgée grâce à l'emploi rigoureux d'une terminologie technique qui, dans la langue ordinaire, n'aurait pas d'implications de valeur. La réponse est que cela peut se faire, mais ne serait plus de l'économie du bien-être" (1950, p. 80). Un tel passage trahit l'influence de la philosophie du langage qui prédominait à Oxford, lieu d'exercice de Little, et il illustre aussi le pouvoir de la conceptualisation des jugements de valeur. Nous avons dit en effet que ceux-ci pouvaient résider dans l'emploi contextuel de simples mots, et celui de "bien-être", sans lequel la théorie qu'on examine perdrait son identité, est précisément l'un de ceuxlà. Ainsi, Little abandonne la réponse principale au profit de la réponse secondaire, et précisément pour une raison – linguistique – que Samuelson avait déjà soupçonnée.

Pour autant, Little réduit à deux seulement les jugements de valeur que suppose l'emploi d'une fonction de bien-être social (1950-1957, p. 124 sq). Suivant le premier de ces jugements, le bien-être de la communauté croît avec celui des individus ; suivant le second, un individu "se trouve mieux d'être dans une position qu'il a choisie" (*is better off if he is in a chosen position*). Obscure, la dernière formulation dit en substance que la fonction d'utilité d'un agent représente à la fois son bien-être et les choix qu'il effectue. <sup>47</sup> Si l'on ne s'attache qu'au bien-être en négligeant l'assimilation postulée avec le choix, les deux jugements de valeur correspondent au stade parétien de la fonction de bien-être social. Little semble considérer que ces deux jugements suffisent à fonder non seulement la forme et l'emploi de la fonction, mais d'autres développements techniques de la nouvelle économie du bien-être. <sup>48</sup> Il manifeste une tendance de son école, qui était de traiter les jugements de valeur de l'économiste comme *peu nombreux*, *faciles à repérer et généralement* 

<sup>47</sup> Cette dualité d'interprétations est évidemment problématique et sera souvent contestée par la suite. L'économie du bien-être de Little intègre une conception de l'utilité ou de la préférence en termes de choix supposément observables. C'est la "théorie de la préférence révélée", que nous pouvons laisser à l'écart de la discussion.

<sup>48</sup> Comme d'autres membres britanniques de l'école, par opposition aux nord-américains, Little se préoccupe d'abord des critères de compensation.

acceptables. C'est une thèse spécifique, dont il faut bien voir la différence avec celles qui la précèdent dans cet article, et particulièrement avec celle de Robbins.<sup>49</sup>

Unanimes en cela du moins, les économistes du bien-être ne doutaient pas qu'ils constituaient l'économie normative en sous-discipline. Ils la voyaient comme une branche *matériellement définie* par ses objets: la fonction de bien-être social ou les critères de compensation justifiaient à leurs yeux d'être développés séparément de la théorie néo-classique des marchés. A sa manière, la nouvelle économie du bien-être aura tranché l'une des questions laissées par J.N. Keynes, celle de la nature matérielle ou formelle de l'économie normative. Dans la variante de Little, les objets suscitent à la fois l'étude et l'engagement; dans celle de Bergson et Samuelson, si l'on considère seulement la réponse principale, ils ne sont que des objets d'étude. Quelle que fût la solution retenue, les nouveaux économistes de bien-être jugeaient incompréhensible la décision prise par certains de leurs prédécesseurs de réduire l'économie à sa seule partie positive.<sup>50</sup>

#### 7. Conclusions

Cette étude portait sur les origines de la distinction du positif et du normatif et non pas sur son développement historique intégral, et nous avons donc renoncé à la suivre jusqu'aux théories qui supplantèrent la nouvelle économie du bien-être dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ce matériau n'aurait sans doute pas livré de grandes nouveautés méthodologiques. Il nous semble en effet que, arrêté à la nouvelle économie du bien-être, le parcours suffise à faire sentir les grandes positions disponibles aux économistes - y compris même à ceux du XXI<sup>e</sup> siècle. Toutes n'ont pas été incarnées dans notre parcours, mais toutes semblent pouvoir être reconstituées à partir des questions plus abstraites que soulèvent les incarnations retenues. En matière de conclusion, nous tenterons d'indiquer ces questions organisatrices.

L'économiste doit-il, en tant qu'économiste, éviter d'émettre des énoncés normatifs, comme le veut J.S. Mill, ou, si l'on préfère l'autre appareil conceptuel, éviter de porter des jugements de valeur, ainsi que le veut Robbins ? Ou bien cette abstention n'est-elle ni souhaitable, ni même possible ? Là

\_

<sup>49</sup> C'est une thèse de neutralité faible, par opposition à la thèse de neutralité forte de Robbins; voir la taxinomie proposée par Mongin (2006). On retrouvera cette thèse de neutralité faible chez Arrow. 50 Défendant ici la réponse principale, Samuelson retournait contre Robbins sa propre thèse d'objectivité: "It is not valid to conclude [comme le fait Robbins] that there is no room in economics for what goes under the name of "welfare economics". It is a legitimate exercise of economic analysis to examine the consequences of various value judgments, whether or not they are shared by the theorist, just as the study of comparative ethics is itself a science like any other branch of anthropology" (1947, p. 220).

est la question principale, même s'il ne suffit pas d'y répondre pour déterminer toutes les positions possibles. Car il apparaît une autre question organisatrice, qui est partiellement indépendante : doit-il exister une économie normative et, si c'est le cas, sous quelle espèce, matérielle, formelle ou matérielle *et* formelle ? Ceux qui adhèrent à l'idée que l'abstention est toujours possible et toujours désirable peuvent se diviser sur l'existence d'une économie normative, comme on l'a illustré en comparant Robbins, qui la nie, et Bergson et Samuelson, qui l'affirment dans ce que nous avons nommé leur réponse principale.

Certains auteurs, qui n'étaient pas représentés dans notre parcours, ne veulent pas débattre de l'intervention désirable ou non d'énoncés normatifs ou de jugements de valeur, parce qu'ils jugent que leur exclusion est de toute manière impossible. Nolens volens, l'économiste n'échapperait pas à l'engagement personnel. Cette thèse de "l'imprégnation universelle par les valeurs" est aussi rare en économie que fréquente dans les autres sciences sociales qui prétendent en faire la critique. On en trouve une expression frappante dans l'œuvre tardive de Gunnar Myrdal, *Value in Social Theory* (1958).<sup>51</sup> Il va de soi que si l'on adopte cette position radicale, la question ne se pose pas de distinguer entre économie positive et économie normative, que la distinction soit formelle ou matérielle : les deux s'entremêlent inextricablement.

D'autres affirmeront avec plus de mesure que l'abstention des énoncés normatifs ou des jugements de valeur est possible dans certaines parties de l'économie et impossible dans d'autres, ce qui ouvre la question de sa désirabilité s'agissant des premières. J.N. Keynes et d'autres positivistes modérés affirment en substance que l'abstention est désirable lorsqu'elle est possible, ce qui définit un champ pour l'économie positive, par opposition à une économie normative qui concentrerait les cas où l'abstention est impossible. On peut rattacher à cette conception la réponse secondaire de Bergson et de Samuelson, ainsi que la thèse plus transparente de Little, ces trois auteurs convergeant sur l'affirmation supplémentaire que l'économie normative existe matériellement. Une telle affirmation n'allait pas de soi à l'époque de J.N. Keynes, où l'outillage théorique introduit par l'économie du bien-être, ancienne et nouvelle, n'était pas encore apparu.

Les positivistes modérés ont en commun de ne pas investir l'économie normative de la même urgence professionnelle que l'économie positive, ce qui se repère à la brièveté des remarques qu'ils

<sup>51</sup> Myrdal s'est fait connaître en économie avant d'évoluer vers la théorie sociale générale. Sa position tardive renverse en toute apparence celle de ses premiers textes, qui était conforme à la thèse de neutralité. Voir là-dessus Barbaroux et Bellet (2017), qui restituent au passage une source méconnue de cette dernière thèse chez le philosophe suédois Axel Hägerström.

lui consacrent. Ceux du XX<sup>e</sup> siècle, qui sont au fait du positivisme logique, auraient pu se diviser sur la question de savoir si les énoncés normatifs expriment des propositions véritables ou sont dénués de sens cognitif, mais nous n'avons trouvé que des indications occasionnelles d'une dépréciation aussi radicale - celle de Robbins relevant d'une autre source, qui est wébérienne. L'attitude dominante est de traiter l'économie normative comme secondaire sans prétendre l'anéantir. C'était la position même de J.N. Keynes, que Friedman reproduit dans l'ensemble.

Une position plus complexe revient à dire que l'abstention est possible et désirable dans certaines parties de l'économie, possible et indésirable dans d'autres, impossible enfin dans d'autres parties encore. La classe intermédiaire définit une zone grise entre l'économie positive et l'économie normative. Mongin (2006) en défend l'existence à partir de certaines contraintes linguistiques structurantes pour le discours économique. Il cite en exemple les termes "pauvreté" et "progrès", qui sont à la fois descriptifs et évaluatifs, et qu'il faut juger préférables aux substituts purement descriptifs qu'on pourrait leur trouver, parce que ces substituts tronqueraient les développements théoriques possibles. D'une telle position n'est représentée couramment ni en économie, ni dans les autres sciences sociales, mais on en trouve la trace dans quelques passages autocritiques de Weber et, plus explicitement, chez Sen (1982), s'agissant du terme "pauvreté" et d'autres qui lui sont connexes. Cette position est compatible avec une existence à la fois matérielle et formelle de l'économie normative.

Le parcours historique a révélé non seulement des questions claires à partir desquelles on peut cartographier des positions, mais encore des questions mal posées ou délaissées trop vite. Ainsi, l'économie appliquée n'aura jamais été traitée convenablement : confondue chez Mill avec l'économie normative, elle est problématisée imparfaitement chez Senior, et elle disparaît pratiquement de l'horizon bien que la tripartition de Keynes lui garde une place. Les rapports de l'économie normative avec l'éthique forment une autre tâche aveugle : la plupart des économistes voient l'économie normative comme une éthique spécialisée, alors que leur langage évaluatif déborde ce registre, comme le montre précisément l'emploi des termes "pauvreté" ou "progrès". On admettra d'autant mieux l'interpénétration de l'économie positive et de l'économie normative que l'on sera prêt à caractériser celle-ci par l'emploi du langage évaluatif pris en général. Ici, Keynes est

<sup>52</sup> On peut remplacer le terme de "pauvreté" par celui de "possession d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian", mais la théorie dans laquelle entre ce dernier terme sera bien moins expressive que la théorie dans laquelle entre le premier. De même, on peut remplacer le terme "progrès" par d'autres évocateurs de la croissance de tel ou tel agrégat, mais avec de nouveau la conséquence de réduire la palette théorique désirable.

trop limité, et Robbins plus ouvert, puisqu'il s'interroge à un certain point sur la portée évaluative du mot "équilibre".

Nous avons cherché à mettre en évidence non seulement des questions et des positions, mais encore des arguments en faveur de celles-ci, et certains de ces arguments ont revêtu la forme de thèses de vaste portée : la thèse logique de Hume sur *is* et *ought*, la thèse heuristique de Bacon sur l'oubli temporaire des applications utiles, les deux thèses distinctes de Weber sur l'objectivité, la thèse néopositiviste de dévalorisation du normatif et celle du *Kampf der Götter* chez Weber. Non moins que le conflit non résolu des positions, ce matériau sollicite l'approfondissement philosophique, à quoi nous destinons un autre article complémentaire de celui-ci.

# **Bibliographie**

Les astérisques indiquent les éditions utilisées pour les citations faites dans cet article.

Arrow, K.J. (1951), *Social Choice and Individual Values*, New Haven, Yale University Press (2<sup>e</sup> éd., 1963).

Backhouse, R.E., Nishizawa, T. (2010) (eds), No Wealth But Life: Welfare Economics and the Welfare State in Britain, 1880-1945, Cambridge, Cambridge University Press.

Bacon, F. (1620), *Novum Organum Scientiarum*. Intr., trad. et notes par M. Malherbe et J.-M. Pousseur, Paris, PUF, 1986.

Barbaroux, N. et M. Bellet (2017), "L'économie comme science et les jugements de valeur politiques. Myrdal et sa thèse initiale de neutralité", *Revue économique*, 68, p. 219-247.

Baujard, A. (2017), "L'économie du bien-être est morte. Vive l'économie du bien-être !", dans *Philosophie économique: Un état des lieux*, sous la dir. de G. Campagnolo et J.S. Gharbi, Paris, Editions Matériologiques, p. 77-131.

Bergson, A. (1938), "A Reformulation of Certain Aspects of Welfare Economics," *Quarterly Journal of Economics*, 52, p. 310-334.

Blaug, M. (1980), The Methodology of Economics, Cambridge, Cambridge University Press.

Blaug, M. (1998), "The Positive-Normative Distinction", in J. Davis, W. Hands, and U. Mäki (eds), *Handbook of Economic Methodology*, Cheltenham, Edward, 1998, p. 370-4.

Cairnes, J.E. (1857), *The Character and Logical Method of Political Economy*, Londres, MacMillan (2<sup>e</sup> éd. 1875, reprise en 1888\*).

Cairnes, J.E. (1873), Essays in Political Economy, Theoretical and Applied, Londres, MacMillan.

Caldwell, B. (1982), Beyond Positivism: Economic Methodology in the Twentieth Century, Londres, Allen and Unwin.

Comte, A. (1830-1842), Cours de philosophie positive, Paris, Rouen Frères.

Comte, A. (1844), *Discours sur l'esprit positif*. Réédition, Paris, Union générale d'éditions, 10/18, 1963\*).

Economica, New Series, 76, Supplement 1: Robbins's Essay at 75 (recueil d'articles).

Fleurbaey, M. (1996), Théories économiques de la justice, Paris, Economica.

Fleurbaey, M. et P. Mongin (2005), "The News of the Death of Welfare Economics is Greatly Exaggerated", *Social Choice and Welfare*, 25, p. 381-418.

Hands, D.W. (2012), "The Positive-Normative Dichotomy and Economics", in U. Mäki (ed.), *Philosophy of Economics*, vol. 13 of D. Gabbay, P. Thagard and J. Woods (eds), Handbook of the Philosophy of Science, Amsterdam, Elsevier, p. 219–240.

Hare, R. M. (1952), The Language of Morals, Oxford University Press, New York.

Hart, J. (2013), "Hutchison and the Possibility of a Positive Economics", document inédit, University of KwaZulu-Natal, Durban.

Hutchison, T.W. (1964), Positive Economics and Policy Objectives, Londres, MacMillan.

Keynes, J.N. (1890), *The Scope and Method of Political Economy*, Londres, MacMillan (4e éd., 1917, Reprints of Economic Classics, New York, Augustus Kelley Publishers, 1963\*).

Kolakowski, L. (1966), *Filozofia Pozytywistyczna*, Stuttgart, Geisenheyner & Crone (trad. française, *La philosophie positiviste*, Paris, Denoël, 1976\*).

Lange, O. (1945-1946), "The Scope and Method of Economic Science", *Review of Economic Studies*, 13.

Little, I. (1950), A Critique of Welfare Economics, Oxford University Press (2e éd., 1957, Oxford University Paperbacks, 1960\*).

Machlup, F. (1978), *Methodology of Economics and Other Social Sciences*, New York, Academic Press.

Mill, J.S. (1836), "On the Definition of Political Economy and the Method of Investigation Proper to It", *Westminster Review*, Octobre 1836. Rééd. dans *John Stuart Mill's Philosophy of Scientific Method*, textes choisis par E. Nagel, New York, Hafner Press, 1950, p. 407-440\*.

Mill, J.S. (1861), *Utilitarianism*. Rééd. dans *Utilitarianism*, *Liberty, Representative Government*, recueil et préface par H.B. Acton, Londres, J.M. Dent & Sons, 1972, p. 1-61\*.

Mill, J.S. (1865), Auguste Comte and Positivism, Londres, Trübner & Co.

Mill, J.S. (1881), *A System of Logic*, New York, Harper (8e éd.). Réédité par University of Toronto Press, Toronto, 1973.

Mongin, P. (1999) "Normes et jugements de valeur en économie normative", *Social Science Information/Information sur les sciences sociales*, 38, p. 521-553.

Mongin, P. (2006), "Value Judgements and Value Neutrality in Economics", *Economica*, 73, p. 257-286.

O'Brien, D.P. (1975), The Classical Economists, Oxford, Clarendon Press.

Pareto, V. (1894), "Il massimo di utilità dato dalla libera concorrenza", *Giornale degli Economisti*, 9, p. 48-66.

Pigou, A.C. (1920), The Economics of Welfare, Londres, Macmillan.

Putnam, H. (2002), *The Collapse of the Fact/Value Dichotomy, and Other Essays*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

Samuelson, P.A. (1947), *The Foundations of Economic Analysis*, Cambridge, Mass., Harvard University Press (rééd. New York, Atheneum Press, 1976\*).

Schumpeter, J.P. (1954), History of Economic Analysis, New York, George Allen and Unwin.

Sen, A. (1982), *Poverty and Famines. An Essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press.

Senior, N.W. (1852), Four Introductory Lectures on Political Economy. Repris dans Selected Writings on Economics by Nassau W. Senior, Reprints of Economic Classics, New York, Augustus Kelley Publishers, 1996\*.

Sidgwick, H. (1883), The Principles of Political Economy, Londres, MacMillan (3e éd., 1901).

Simiand, F. (1912), La méthode positive en science économique, Paris, Felix Alcan.

Stigler, G. (1959), "The Politics of Political Economists", *Quarterly Journal of Economics*, 73, p. 522–532.

Weber, M. (1922), Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre, Tübingen, Mohr & Siebeck (5e éd., 1982\*). Trad. de certains articles dans M. Weber, Essais sur la théorie de la science, éd. et trad. par J. Freund, Paris, Plon, 1965, et dans M. Weber, The Methodology of the Social Sciences, éd. et trad. par E.A. Shils et H.A. Finch, New York, Macmillan, 1949.